

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 217

Artikel: Notes d'actualité

Autor: Vuilliomenet, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

phine Butler, sa puissante inspiratrice. Au cours de ce demi-siècle d'âpres luttes, quelle envergure a pris ce mouvement! quels succès n'a-t-il pas remportés! dont les deux plus récents ne sont pas les moins significatifs: la fermeture des maisons de tolérance à Genève pour le 30 novembre prochain, et à Strasbourg dans six mois, en résultat direct du scandale de ce printemps. Cette dernière décision n'est-elle pas le second coup porté à la forteresse du réglementarisme qu'est encore la France, le premier étant l'adoption dès juin de cette année du système Sokal?

* * *

Les suffragistes ont eu, elles aussi, leur réunion internationale cet été, sous la forme d'une session du Comité exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage. Courte session de trois jours, durant laquelle beaucoup de travail s'est accompli dans le merveilleux cadre bleu et ensoleillé des jardins de l'hôtel Byron à Villeneuve, et cela bien que le Comité ne fût, malheureusement — et inévitablement! pas au complet, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Amérique du Sud et la Suisse était seules représentées sur les neuf pays qui ont des membres dans ce Comité. Comme de juste, c'est l'organisation du Congrès de Paris, dont la date a été définitivement fixée du 23 au 30 mai 1926, qui a surtout occupé ces séances: un programme provisoire a été établi qui sera soumis, avant de devenir définitif, aux Sociétés affiliées, et pour lequel nous nous sommes louablement efforcées d'éviter l'écueil de la surcharge tout en le rendant aussi intéressant que possible. Du temps suffisant a été prévu pour les discussions des travaux des cinq Commissions, tant en séances spéciales qu'en séances plénières du Congrès (égalité de morale, égalité économique, protection des enfants illégitimes, nationalité de la femme mariée, et allocations familiales); pour la discussion également des problèmes communs aux femmes électrices, et de deux points d'importance tactique pour celles qui luttent encore pour leurs droits: les relations avec les partis politiques et la valeur du suffrage municipal comme première étape d'affranchissement. D'autre part, les affaires administratives de l'Alliance, modifications aux statuts, finances, rapports divers, élection du Comité et de la présidente, doivent trouver place dans ce programme, puisque, sans elles, notre Fédération

internationale ne pourrait subsister; d'autre part encore, quatre ou cinq grands meetings publics de propagande ont été prévus, sans parler de la séance officielle d'ouverture, le dimanche 23 mai après-midi; et enfin du temps a été laissé libre, soit pour les réunions des délégations afin de discuter leur attitude vis-à-vis des problèmes soulevés, soit pour les réceptions et rencontres amicales entre déléguées et congressistes, dont la valeur est si grande.

A côté de ce morceau capital du Congrès de Paris, notre Comité s'est encore occupé de demandes d'affiliation de nouvelles sociétés; il a entendu le rapport de M^{lle} Gourd sur son travail en relation avec la S. d. N., et un captivant récit du voyage de sa présidente, Mrs Corbett Ashby, aux Etats-Unis et au Canada; il a adressé une lettre de félicitations à M. Mussolini pour l'aide apportée par lui, conformément à ses promesses de Rome, à la cause du suffrage féminin administratif en Italie; et il a pris acte avec grande satisfaction de la constitution d'un Comité international permanent, composé des représentantes des grandes Associations féminines internationales, et dont le but est de travailler de commune entente à la représentation des intérêts féminins à la S. d. N. Enfin, nous avons encore traité de différentes questions de propagande, dont l'une, la création d'une agence de presse féministe, reste à l'étude, et dont l'autre, la publication d'une brochure mettant à jour le volume *Le Suffrage des Femmes en pratique*, a été décidée pour le Congrès de Paris.

Vu la date de cette réunion, il avait fallu renoncer à tout meeting de propagande, et nous regrettons chaque fois qu'une occasion nous échappe de faire parler en Suisse des femmes électrices et de jeter ainsi de la bonne semence sur notre rocailleux sol helvétique. Une réunion familière, à peu près improvisée, avec quelques suffragistes des environs a tout au moins fourni l'occasion de ces échanges de vues et de ces relations personnelles qui sont toujours pour nous une joie et un enrichissement.

* * *

Avec tout ce travail, toutes ces nouvelles, cet été n'a-t-il pas été un bel été? Ces vacances, de belles vacances?...

E. Gd.

Notes d'Actualité

I. GIACOMO BONI

Le célèbre archéologue Boni, qui fut l'ami de Ruskin et d'Anatole France, vient de mourir à Rome, à l'âge de 66 ans. D'autres ont rendu à ce grand savant l'hommage auquel il avait droit. Au nom des suffragistes suisses qu'il reçut chez lui en 1923, lors du Congrès de Rome, nous voulons jeter sur sa tombe les modestes fleurs de notre souvenir.

Il repose sous les chênes-verts et les lauriers de la fameuse colline du Palatin, tout près des restes des palais impériaux. De sa demeure, la Villa Farnesina, où il nous accueillit avec une si exquise amabilité, jusqu'au tombeau que l'Italie a offert à son illustre fils, il n'y a que quelques pas à faire entre des plates-bandes où les roses mêlent leur parfum à l'odeur amère des buis, sous la splendeur du soleil romain inondant les marbres témoins des grandes époques révolues.

Nous avons eu le privilège d'être reçus deux fois par l'éminent archéologue. D'abord, ce fut à la grande réception offerte sur le Palatin aux congressistes par le gouvernement italien, représenté par M. Mussolini. Giacomo Boni, déjà bien malade et à peu près privé de l'usage de ses jambes, s'y fit transporter. Comme il l'avait fait quelques jours auparavant pour les souverains d'Angleterre, il présenta sa chère colline sacrée à nous autres barbares accourues de partout. Une photographie, affichée dès le lendemain dans tous

les coins de Rome, représentait, au cours de la collation, la présidente du Conseil International des Femmes, Lady Aberdeen, heurtant sa coupe à celle de l'illustre savant.

Quatre ou cinq jours après, le cœur battant joyeusement, nous étions une douzaine de Suissesses suffragistes à traverser une pergola fleurie d'immenses églantines roses, pour passer le seuil hospitalier de Giacomo Boni. Il nous reçut, en s'excusant de ne pouvoir quitter son fauteuil, dans une vaste pièce où tout évoquait le rêve réalisé par le vieux savant: l'exhumation de la Rome antique. Puis, tandis que nous faisons cercle autour de lui, il nous tint une heure durant sous le charme d'une voix brisée par la maladie, mais par instants vibrante et passionnée. Les mots lui échappaient parfois; mais, quand il maîtrisait son sujet, avec quel enthousiasme, avec quelle poésie, il nous parlait de l'histoire fabuleusement ancienne du Palatin.

Sur la grande table voisine, encombrée de plans et de dessins, il saisit une planche reproduisant tous les types de cloches qui sonnent dans les campaniles italiens. Il nous fit remarquer leurs courbes élégantes et la grâce de leurs pistils, puis de l'airain des cloches, il passa sans transition à l'airain des canons et sa voix s'éleva, amère et vengeresse, contre l'iniquité et la folie des guerres.

Derrière sa tête blanche, je voyais par la grande fenêtre les terrasses, les cyprès, les jets d'eau et les marches du doux jardin à l'italienne qui descend de la villa de Boni à l'enceinte du Forum, et je pensais à ce qu'on m'avait raconté à Rome même et que je répète ici sans en garantir l'authenticité: Le savant aurait contracté

Deux prochaines Expositions

I. Exposition du Travail féminin, à Bâle (12—27 septembre 1925.)

Bâle s'apprête, après Berne et Genève, à avoir son Exposition du Travail féminin. Les organisatrices et les exposantes sont en pleins préparatifs, car le jour de l'ouverture approche à grands pas. Ce sera le 12 septembre que les portes de l'Exposition s'ouvriront, et nous espérons que pendant les quinze jours de sa durée, le public affluera nombreux pour admirer ce que les Bâloises ont produit.

Les travaux à l'aiguille occuperont une place principale; en outre, on y verra des travaux de modistes, de passementières, de couturières, etc. Les maîtresses de maison s'intéresseront tout spécialement à la cuisine moderne renfermant toutes les dernières inventions qui facilitent la tenue du ménage. Le travail industriel des femmes, particulièrement important dans les fabriques de rubans, sera représenté par des graphiques; un métier en activité et quelques produits industriels donneront une notion concrète de ce que font les femmes dans les fabriques. Le travail social des femmes sera très bien représenté: les diaconesses de Richen, les gardes-malades laïques, le bureau d'orientation professionnelle, les suffragistes, les institutrices, l'Union des femmes, les femmes abstinences et les femmes catholiques, pour n'en mentionner que quelques-unes, seront parmi les exposantes. Pour finir, citons les stands des femmes universitaires, des femmes peintres, sculpteurs, compositeurs et écrivains.

Le tout, nous pouvons l'espérer d'après les inscriptions d'exposantes, donnera un aperçu riche et complet de toute l'activité féminine dans notre petit canton.

Parmi les différentes démonstrations prévues, nous citerons une soirée suffragiste, une soirée récréative, un défilé de modèles, et des projections lumineuses sur l'activité des Amies de la Jeune Fille.

E. V.-A.

* * *

II. Exposition itinérante suisse contre l'alcoolisme.

Vers la fin de l'été — du 11 au 24 septembre — aura lieu à Genève, à la Salle Communale de Plainpalais, une Exposition antialcoolique.

C'est la Fédération des Sociétés antialcooliques genevoises qui organise cette manifestation destinée à mieux éclairer le public sur les rapports existants entre l'économie générale, l'alimentation, la santé publique, la capacité de travail, la dégénérescence, la mortalité et la criminalité antialcoolique. On sait que le Secrétariat antialcoolique suisse tient à jour tout le matériel dont se sert l'Exposition itinérante suisse contre l'alcoolisme. Or, le matériel en question va être exposé dans son ensemble à Plainpalais. En outre, les données

scientifiques concernant ce domaine spécial seront illustrées d'une manière pittoresque et frappante. Quant aux personnes désireuses d'approfondir le sujet à tête reposée, elles auront à leur disposition une librairie et un catalogue qui les renseigneront d'une manière très complète sur tout ce qui touche à l'alcoolisme.

La partie pratique comprendra encore la stérilisation des fruits et jus de fruits, à laquelle il sera procédé sous les yeux du visiteur. Celui-ci aura également la possibilité de déguster les produits ainsi obtenus et de comprendre par là combien nombreuses sont les ressources du verger. Démonstrations, enfin, par la parole: des conférences, des causeries, des illustrations par le cinéma, aideront à compléter et à développer les impressions reçues au cours d'une visite de l'Exposition itinérante.

A remarquer — fait rare — que non seulement l'entrée du bâtiment, mais aussi toutes les manifestations seront absolument gratuites. La Commission d'organisation entreprend donc là une œuvre d'utilité publique qui lui coûtera fort cher et à laquelle tous ceux — et en particulier les femmes — qu'épouvantent les ravages de l'alcool — doivent leur appui. Pour peu que ce soit, contribuons tous et toutes au succès de cette belle tâche.¹

M.-L. P.

Où nous en sommes

Gain sur l'an dernier à fin juin	10 ab.
Mlle H. (Neuchâtel)	1 ab.
Mme N. (Genève)	1 ab.
Mlle K. (Moutier)	1 ab.
Mme P. P. (Genève)	1 ab.
Mlle M. R. (Neuchâtel)	1 ab.
Mme B. C. (Chaux-de-Fonds)	1 ab.
Mme M. (Genève)	1 ab.
Mlle D. Sch. (Leysin)	1 ab.
Par Mme L. L. (Genève)	4 ab.
Lien des Gardes-Malades (Genève).	1 ab.
M. J. P. (Clarens)	1 ab.
Mme H. G. (Neuchâtel)	1 ab.
Mlle Dr K. K. (Granges)	1 ab.
	26 ab.
Décès et départs	6
Gain sur l'an dernier:	20 ab.

¹ Compte de chèques I. 2958.

la paralysie qui l'immobilisa à la suite des fatigues et des déceptions endurées pendant la guerre. Giacomo Boni, se dépensant pour procurer plus de bien-être aux soldats de son pays, agrippés aux montagnes abruptes ou enterrés dans les tranchées bourbeuses, eut affaire à l'Administration, — immobiliste comme partout ailleurs, — et ne fut pas le plus fort. Le vieillard, brisé, revint à son cher Palatin, pour y languir avant d'y mourir.

Si, dans le Forum romanum, la Maison des Vestales restaurée donne une idée de ce qu'elle fut au temps des derniers Césars, si l'eau coule de nouveau dans les bassins cernés de roses rouges, si le Forum et le Palatin ressuscités forment aujourd'hui la plus merveilleuse des promenades archéologiques, c'est au travail incessant, à la science profonde, à la divination merveilleuse de Boni qu'on le doit.

Mais le vieux savant s'est fatigué à nous parler, sa voix faiblit encore; dans un sourire il s'excuse de ne pouvoir continuer. Respectueusement, nous prenons congé de lui et lui serrons la main en le remerciant. Il avise alors sur une sellette un superbe fragment de marbre pentélique: «C'est une Victoire, nous dit-il, c'est la Niké athénienne, le symbole de l'intelligence victorieuse de la force brutale. Je l'ai fait voir à Maxime Gorki quand il est venu me voir et il en a été rasséréné.»

Sur cette dernière vision de la tête blanche aux yeux clairs nous souriant aimablement, tandis que les vieilles mains tremblantes caressaient le marbre jauni, nous quittâmes Giacomo Boni.

Que la terre noire du Palatin lui soit légère! Que son ombre

puisse désormais errer sous la profondeur bleue des nuits, parmi les marbres, les verdure et les eaux jaillissantes de la Rome ancienne à laquelle il a consacré sa vie!

II. LA DIRECTRICE DE L'OBSERVATOIRE DE JUVISY

Quelques mots ici sur Gabrielle Renaudot, la descendante de Théophraste Renaudot, l'ancêtre de tous les gazetiers, cette moderne princesse de science qui devint Gabrielle Flammarion, la femme de l'illustre savant et écrivain mort en juin de cette année.

Imaginons d'abord une fillette mince née à deux pas de l'Observatoire de Meudon et habitant tout près de l'Observatoire de Paris. Petite écolière avide de savoir, elle va à son cours, rue Cassini, et croise dans l'escalier un locataire qu'elle ne connaît pas, mais dont on chuchote le nom avec admiration: Camille Flammarion. Au lycée Fénelon, où elle passa sept années, elle vécut heureuse, quand bien même ses parents, ahuris et désolés d'avoir pour fille une jeune personne passionnée pour les sciences naturelles et l'astronomie, imaginaient de contrecarrer ses études en la dirigeant vers des arts aimables ou de modestes divertissements mondains.

Les parents de Gabrielle moururent en pleine jeunesse et l'orpheline dut chercher à vivre de son travail. Elle trouva le poste de secrétaire de Camille Flammarion et collabora dès lors à toutes ses observations astronomiques, tout en écrivant elle-même des articles pour des revues scientifiques. En 1914, la jeune savante devint infirmière de l'hôpital maritime de Cherbourg et ne quitta

De-ci, De-là...

L'activité des Sociétés féminines genevoises lors de la fête fédérale de gymnastique.

On nous écrit:

Sur l'initiative de l'Union des Femmes de Genève, un Comité de dames disposées à s'occuper du logement des sommières et des femmes gymnastes attendues de divers cantons, a été constitué, en relations avec le Comité d'organisation, et M^{me} Cherbuliez-Köckert, dont l'esprit d'organisation a plus d'une fois déjà rendu de si grands services, en assumant la présidence. L'Ecole secondaire des jeunes filles de la rue Voltaire fut mise à sa disposition pour les sommières, et l'Ecole ménagère de la rue Rousseau pour les femmes gymnastes. M^{me} Cherbuliez se chargea de la surveillance de la première, tandis que M^{me} Bachofen se consacrait à la seconde.

Voici quelques détails sur le travail qui a été fait à la rue Voltaire:

Les vastes corridors de l'école (1^{er} et 2^{me} étages) avaient été transformés en dortoirs, et dès l'après-midi du 15 juillet, des montagnes de paillasse, de draps et de couvertures furent apportés de la caserne, et d'autre part, des cuvettes destinées aux bains de pieds des sommières, cuvettes louées à l'un des grands magasins de notre ville. Rapidement les lits furent faits, soit par les dames du comité, soit par deux femmes de ménage, les paillasse et les porte-manteaux des vestiaires numérotés, de sorte que lorsque les premières arrivantes firent leur apparition, tout était prêt pour les recevoir. On en attendait 161, il n'en vint que 115. Parmi elles, peu de jeunes filles, mais surtout des femmes mûres, dont plusieurs mariées et mères de famille: pauvre population itinérante, à la figure fatiguée, aux traits tirés, des professionnelles de fêtes (si nombreuses dans notre pays), qui s'en vont d'un canton à l'autre, toujours servant des portions et versant à boire, — métier peu enviable... et combien usant!

Leur service commença dès le 16. Comme elles rentraient fort tard dans la nuit et devaient parfois repartir à 3 h. 1/2 du matin, une ou deux dames furent toujours préposées à la garde de nuit, ainsi que les femmes de ménage qui préparaient des bains de pieds chauds... nécessaires après des journées plus que fatigantes, dépassant de beaucoup les huit heures réglementaires. Un service de Samaritaines fut également assuré. Quant au coffre-fort prévu pour les dépôts d'argent, il en a été fait peu d'usage.

Il y eut, hélas! quelques mécontentes qui eussent voulu être logées dans des palaces, mais la majorité se montra satisfaite; quelques personnes même témoignèrent de la reconnaissance pour ce qui avait été fait pour elles.

H. N.

Commandant Allen à Zurich.

Nos lectrices habitant Genève n'ont pas oublié la captivante causerie que fit en septembre 1923, au local plein à craquer de l'Union des Femmes, Commandant Mary Allen, directrice du Corps auxiliaire des Femmes agentes de police de Londres. De passage à Zurich au début de l'été, Commandant Allen a de nouveau tenu sous le charme de sa forte et originale personnalité un petit groupe de femmes appartenant aux milieux de la *Frauenzentrale*, de l'Union féministe, de la Ligue cantonale pour le Suffrage et de l'Association locale des femmes universitaires, auxquelles elle a parlé, avec la chaleur et l'humour qui lui sont propres, de son travail à Londres, comme des résultats remarquables obtenus par l'institution d'agentes de police à Cologne, en plein régime d'occupation anglaise — un sujet dont nous avons entretenu nos lectrices en son temps (voir le *Mouvement*, n° 172). Commandant Allen reviendra à Zurich en octobre, pour y parler devant un cercle plus étendu d'auditeurs.

Des femmes à l'Office fédéral du Travail.

Nous apprenons avec grand plaisir que, depuis le 1^{er} juillet, M^{lle} Dr Bauninger et M^{lle} Dr Dora Schmidt (Bâle) ont été nommées toutes deux à l'Office fédéral du Travail. M^{lle} Schmidt, dont les compétences sont bien connues de nos lectrices, et qui a entretenu de divers problèmes d'intérêt féminin plusieurs de nos Sociétés féminines, a été désignée comme collaboratrice du directeur, pour s'occuper spécialement des questions concernant le travail à domicile et des relations avec le mouvement féminin. M^{lle} Bauninger, elle, doit se consacrer surtout aux problèmes de l'assurance-chômage.

Nos très chaudes félicitations.

La nationalité de la femme mariée.

M^{lle} Carmen Naccary, avocate, a soutenu très brillamment, en juillet, devant la Faculté de Droit de l'Université de Genève, une thèse sur cette importante question. Inutile de dire que, bonne féministe, M^{lle} Naccary soutient dans sa thèse les revendications des grandes Associations internationales, soit le libre choix de sa nationalité pour la femme qui se marie, revendications réalisées dans les récentes législations de quelques pays comme les Etats-Unis, la Suède, la Belgique, etc.

Nos félicitations à la nouvelle doctoresse.

En souvenir.

On peut voir, sur une place de Glasgow, un jeune chêne vigoureux, qui promet de grandir et qui montre fièrement l'inscription d'ici la traduction: « Ce chêne a été planté le samedi 20 avril 1918 pour commémorer l'octroi de l'éligibilité parlementaire aux femmes de ce pays par le vote de la loi sur la représentation du peuple, 1918. »

C'est elle qui a repris des mains de l'astronome le flambeau qu'elle saura tenir haut; c'est elle qu'il a chargée de mettre au net des ouvrages posthumes; c'est elle qui, élue par acclamation, l'a remplacé à la Société astronomique de France; c'est elle qu'il a désignée comme directrice de l'Observatoire de Juvisy. La petite écolière studieuse de jadis, la collaboratrice du grand astronome, la savante à l'âme haute, la voici maintenant à la tête d'une lourde tâche, la continuation du grand œuvre de son mari.

III. PRIX DE ROME

L'Académie des Beaux-Arts de Paris vient de décerner le grand prix de peinture à une jeune fille de 21 ans, M^{lle} Odette Pauvert, élève des peintres Renard et Humbert. Elle l'a emporté sur neuf concurrents, assez bien doués pour que le jury s'y soit repris à 14 tours de scrutin pour désigner la meilleure des œuvres remarquables soumises à son jugement. La jeune artiste a de qui tenir, et l'on peut admirer cette belle famille dont les quatre membres, le père, la mère et les deux jeunes filles sont des peintres.

M^{lle} Pauvert est la première femme qui entrera à la Villa Médicis. Que son sort est enviable! Dans ce palais romain du seizième siècle devenu école française, qui domine la Ville Eternelle de ses terrasses souriantes et de ses jardins fameux, elle va passer trois années de sa belle jeunesse dans un milieu vibrant d'art, de poésie et de musique.

Et je songe malicieusement au beau *tolle* que souleva, il y a

ce poste qu'après une grave maladie contractée au service des malades et qui lui valut la médaille d'honneur des épidémies.

Le secrétaire de la Société astronomique de France, Société fondée en 1887 par Camille Flammarion, étant parti sur le front, ce fut Gabrielle Renaudot qui le remplaça à ce poste difficile. Grâce à elle, le *Bulletin mensuel* de la Société continua à paraître régulièrement.

Ce n'était pas la besogne qui manquait à la jeune savante. Depuis 1915, elle était astronome-adjointe à l'Observatoire de Juvisy et travaillait à l'un des volumes de la grande publication sur la planète Mars.

Devenu veuf de sa première femme, Camille Flammarion épousa en 1919 Gabrielle Renaudot, et vécut avec elle six ans d'une vie laborieuse et harmonieuse.

J'ai sous les yeux deux ou trois photographies: l'une de l'illustre astronome en sa quatre-vingt-troisième et dernière année, masque léonin au regard vif et à la grande chevelure blanche. Dans le parc de l'Observatoire de Juvisy, voici le rond-point de verdure, où les buis dessinent des formes géométriques, et que Flammarion avait choisi lui-même comme lieu de son dernier sommeil. Et dans la bibliothèque de l'Observatoire, à la table lourdement chargée de papiers où travaillait son mari, Gabrielle Flammarion, figure fine, quelque peu monacale, les yeux baissés sur une page peut-être commencée par le vieux savant, l'achève dévotieusement.

¹ Voir l'Illustration, n° 4295.

La question des cinémas

La réponse du Conseil fédéral au postulat Zimmerli

Dans un « postulat » déposé au Conseil national, M. le Dr Zimmerli, conseiller national, invitait le Conseil fédéral à examiner « s'il n'y avait pas lieu d'insérer dans l'article 31 de la Constitution fédérale une disposition autorisant les cantons à soumettre les cinématographes à des restrictions exigées par le bien public et à présenter sur cet objet des propositions ».

L'article 31 de la Constitution fédérale est celui qui garantit la liberté de commerce et d'industrie dans toute l'étendue de la Confédération. En 1911, par une décision de recours, le Conseil fédéral avait décidé que l'exploitation des cinémas devait être considérée comme une profession libre et jouissant par conséquent de la protection de l'article 31 de la Constitution fédérale. De même, le Tribunal fédéral, à qui il appartient de statuer sur les recours de droit public pour violation de la liberté de commerce et d'industrie, avait déclaré que l'organisation professionnelle de représentations théâtrales et cinématographiques est comprise dans la notion de profession commerciale ou industrielle au sens de l'article 31 de la Constitution.

Le 25 mai 1925, le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale son rapport sur le postulat Zimmerli. Nous le résumons ci-après, sachant combien le sujet intéresse nos lecteurs. Après avoir constaté la faveur que connaît le cinéma, les possibilités qu'il promet et qui s'étendront encore à l'avenir, ce rapport mentionne le danger que présentent les mauvais films, et la lutte menée contre eux. Dès le début, on a pensé que ce serait par voie législative qu'on lutterait le plus efficacement. Pour commencer, les communes réglementèrent en cette matière; mais peu à peu, cependant, on comprit la nécessité d'une législation cantonale, et depuis 10 à 12 ans les cantons ont édicté des prescriptions plus ou moins détaillées. Actuellement ne sont pas régis par le droit cantonal que les cinématographes des cantons des Grisons, d'Obwald et d'Appenzell (les

quelque vingt ans, la prétention des femmes peintres et sculpteurs de prendre part au Concours de Rome et de bénéficier du séjour à la Villa Médicis et de son enseignement officiel. Elles en entendirent de dures sur leur outrecuidance, et quant à ceux qui les soutinrent, ils le firent souvent de l'air narquois réservé habituellement aux enfants terribles qui amusent la galerie.

Tel le fantaisiste Bergerat qui s'écria: « On ne voit pas pourquoi la femme ne serait pas artiste si elle l'est, de naissance, incurablement, et cela en dépit des morales et des législations. L'âme n'a pas de sexe, si le corps en a deux, et c'est dans l'âme que le don tombe... Quand on naît peintre, c'est pour longtemps, dans les deux sexes, et rien n'y fait: ni les mœurs, ni la loi, ni l'usage; on peint, et la meilleure mère de famille, au milieu de ses douze enfants, trouve encore le moment propice pour exprimer dans une tapisserie le don de coloriste qui lui oppresse l'âme. Il n'est pas nécessaire assurément d'être femme pour être artiste; mais il n'est pas urgent non plus de ne pas l'être, et tout ce que les hommes peuvent faire s'ils n'aiment pas la femme peintre, c'est de ne pas en épouser une... »

Et Bergerat ajoute encore, et je vous demande pardon, Messieurs, de cette citation: « Plus l'alcool, le tabac, le jeu, la politique et la débauche élargissent leurs cercles d'abrutissement dans la cervelle obnubilée de la tête latine, plus la femme s'impose et son rôle grandit... Ohé! les ravagés des cinq stupéfiants, la petite lueur vacille, crépite et s'éteint dans le dôme du crâne gallo-romain, et le génie national passe à vos blondes. Et voici ce qu'elles demandent aujourd'hui à l'Etat: un prix de Rome pour dames! Le plus outrageant, c'est qu'elles y ont droit, à ce prix de Rome!... »

JEANNE VUILLIOMENET.

deux Rhodes). Les cantons de Soleure et de Schaffhouse se sont bornés à statuer des dispositions protectrices envers la jeunesse. Dans tous les autres cantons, les cinémas sont réglementés par des lois cantonales. Les lois bernoise et lucernoise sont particulièrement sévères et circonstanciées. Viennent ensuite celles du Tessin, de Bâle-Ville, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud.

Les lois cantonales concernant les cinématographes statuent sur les conditions exigées pour l'établissement et l'exploitation d'un cinéma et donnent des prescriptions relatives aux locaux et aux installations. Elles s'occupent de l'interdiction des films et de leur contrôle. Toutes les lois cantonales renferment des prescriptions relatives à la protection de la jeunesse; elles ont édicté des mesures fiscales et des dispositions légales. Dans la très grande majorité des cantons, l'établissement d'un cinéma est subordonné à une autorisation officielle qui est octroyée sous forme de « patente » par les autorités cantonales ou communales de police. Dans plusieurs cantons (Genève, Neuchâtel et Valais entre autres), les requérants n'obtiennent cette autorisation que s'il font preuve de bonne vie et mœurs. Dans les cantons de Vaud et du Tessin, celui qui sollicite une patente doit produire un extrait de casier judiciaire.

Un des buts principaux de toute loi sur les cinématographes doit être d'enrayer la tendance à représenter des films sensationnels ou offensant la morale. Par conséquent presque tous les cantons interdisent les films susceptibles de produire sur les spectateurs des effets démoralisants. Afin d'assurer l'observation de cette interdiction, la plupart des cantons exercent sur les films un contrôle plus ou moins sévère, par des organes appropriés.

Le Conseil fédéral estime que ces interdictions ayant été édictées pour la sauvegarde de la moralité publique sont conformes à la Constitution fédérale et ne contredisent pas au principe de la liberté de commerce et d'industrie. Mais pour la plupart d'entre elles, la teneur en est trop générale et trop vague et n'offre aux autorités de contrôle aucune sûreté pour l'appréciation des films.

Le contrôle des films exercé par les cantons est de deux sortes. Le plus petit nombre exerce le contrôle *répressif* consistant à contrôler les films au cours de leur représentation.

L'autre système est le contrôle *préventif* ou *préalable*, qui est pratiqué sous deux formes, l'une douce, l'autre sévère. La première est en usage dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel entre autres. D'après ce système, les organes de contrôle ont le droit de se faire montrer les films sur l'écran avant la représentation publique. La forme sévère consiste en ce que les films doivent être soumis cinématographiquement avant la représentation publique à l'organe de contrôle. Cette forme a été instituée dans quelques cantons et plusieurs Etats étrangers la pratiquent. En outre, presque tous les cantons appliquent la censure préalable aux représentations pour la jeunesse.

L'organisation du contrôle diffère suivant les cantons. Ce sont tantôt la direction de police, les préfets, le Conseil communal, ou bien encore des fonctionnaires, ou des commissions créés spécialement, qui en sont chargés.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la protection de la jeunesse, elles varient également suivant les cantons. Dans un certain nombre d'entre eux, les représentations cinématographiques, à l'exception de celles organisées pour la jeunesse, sont interdites aux enfants dans l'âge scolaire. La plupart des cantons prévoient un *âge de protection* qui va de l'âge scolaire à 18 ans. Certains cantons, Neuchâtel, par exemple, en